

## Compte rendu de séance

### Séance du 3 Juillet 2025

L' an 2025 et le 3 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de

RATILLON Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. RATILLON Jean-Pierre, Maire, Mme PERROT Emilie Ep MALASSENET, MM : BAILLARD Jean-Claude, BOULMIER Franck, LIANO Jacques, RIGAUDEAU Laurent

Excusé(s) : MM : GATOUILLAT Maxime, PINAULT Sylvain

Absent(s) ayant donné procuration : M. GILOT Jérôme à M. BOULMIER Franck

Absent(s) : MM : HENAULT Gilles, MARTEAU Dominique

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 6

**Date de la convocation** : 30/06/2025

**Date d'affichage** : 30/06/2025

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en

le : 07/07/2025

et publication ou notification

du : 07/07/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BAILLARD Jean-Claude

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

RAJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR - COM\_2025\_34  
COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COM\_2025\_35  
ADHESION AU C.A.U.E - COM\_2025\_36  
ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE - COM\_2025\_37  
PLAN DE FINANCEMENT SDE18 REMPLACEMENT D'UNE ARMOIRE ROUTE DU CHAUTAY (AD) ET D'UN LUMINAIRE ROUTE DE TORTERON (AB-0092) - COM\_2025\_38  
MENUISERIE DU LOGEMENT COMMUNAL RUE DU PARADIS - COM\_2025\_39  
PEINTURE PORTES DU CIMETIERE COMMUNAL ET PORTE DU CAVEAU PROVISOIRE - COM\_2025\_40  
DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DES FETES DE MENETOU COUTURE - COM\_2025\_41

RAJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR  
réf : COM\_2025\_34

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'ajout de TROIS points à l'ordre du jour de cette séance.

Il s'agit de :

- Menuiserie du logement communal de la rue du Paradis
- Peinture des portes du cimetière
- Demande de subvention exceptionnelle du comité des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter l'ajout des trois points ci-dessus à l'ordre du jour de cette séance.

Secrétaire : Jean Claude BAILLARD

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

réf : COM\_2025\_35

Vu la loi n°2025-327 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement collectif »,

Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,

Vu les discussions avec les communes et les syndicats compétents,

Considérant le souhait des communes et des syndicats de conserver la compétence en matière d'eau potable et d'assainissement collectif,

M. le Maire propose de conserver la compétence eau potable et assainissement collectif à l'échelle communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide de conserver la compétence eau potable et assainissement collectif à l'échelle communale.

Secrétaire : Jean Claude BAILLARD

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION AU C.A.U.E

réf : COM\_2025\_36

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la proposition d'adhésion du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour un montant de cinquante euros (50€) pour 2025.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter l'adhésion d'un montant de 50€ pour l'année 2025.

Secrétaire : Jean Claude BAILLARD

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE  
réf : COM\_2025\_37

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de cent euros (100€) pour 2025.

- L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
- D'accepter l'adhésion pour un montant de 100€.

Secrétaire : Jean Claude BAILLARD

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

PLAN DE FINANCEMENT SDE18 REMPLACEMENT D'UNE ARMOIRE ROUTE DU CHAUTAY (AD) ET D'UN LUMINAIRE ROUTE DE TORTERON (AB-0092)  
réf : COM\_2025\_38

La commune de Menetou-Couture envisage de réaliser des travaux de mise en conformité de l'armoire AD route du Chautay (Petteloup) et le remplacement d'une lanterne AB-0092 (route de Torteron)

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) à qui elle à transférer la compétence éclairage public.

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 ci-après de ladite délibération.

Le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>PIECES ADMINISTRATIVES</b>	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)		96,00 €	<b>96,00 €</b>
<b>TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC</b>	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)		485,00 €	<b>1 713,84 €</b>
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique, ...), essais et réglage		240,00 €	
	Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret, plâtrerie, protection, prise guirlande, accessoires)		1 002,84 €	
<b>MATERIEL</b>	Deiko S - 24 leds - 39W - 500mA - 2700K - Fixation LAT.D49 - RAL 2900 • VIS LONGUES • VARISTANCE Avec precablage 3m 2x1,5	1	382,95 €	<b>382,95 €</b>
<b>TRAVAUX SOUTERRAINS</b>	Jonctions, dérivations et remontées aéro-souterraines		341,88 €	<b>341,88 €</b>
<b>CABLAGE</b>	Déroulage de câble d'éclairage public et accessoires	30m	35,40 €	<b>65,46 €</b>
	Fourniture de câble d'éclairage public		30,06 €	
Total HT .....				<b>2 600,13 €</b>
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%) .....				<b>1 300,07 €</b>
Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%) .....				<b>1 300,07 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver le montage financier tel que défini en annexe pour un montant prévisionnel de 1 300,07€
- D'autoriser le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE18,
- D'inscrire les crédits afférents au budget de la commune (en subvention d'équipement au compte 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE18.

Secrétaire : Jean Claude BAILLARD

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

MENUISERIE DU LOGEMENT COMMUNAL RUE DU PARADIS  
réf : COM\_2025\_39

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de changer les

portes et les fenêtres du logement communal ceci en vue de réaliser des économies d'énergie pour le locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la société BARRIERE pour un montant de 14 893, 87€ TTC,
- Dit que les crédits seront inscrits au 615228 : entretien et réparations sur autres bâtiments.

Secrétaire : Jean Claude BAILLARD

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

PEINTURE PORTES DU CIMETIERE COMMUNAL ET PORTE DU CAVEAU PROVISIOIRE  
réf : COM\_2025\_40

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de refaire la peinture des portes du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir le devis d'un montant de 600€ HC,
- Dit que les crédits seront inscrits au 615228 : entretien et réparations sur autres bâtiments.

Secrétaire : Jean Claude BAILLARD

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DES FETES DE MENETOU COUTURE  
réf : COM\_2025\_41

Monsieur BOULMIER Franck se retire.

Monsieur le Maire fait part du dossier de demande de subvention du comité des fêtes de Menetou Couture exposant le bilan financier et les prévisions de manifestations.

Après délibération et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 450€ au comité des fêtes de Menetou Couture pour la manifestation de juillet 2025

Secrétaire : Jean Claude BAILLARD

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 07/07/2025  
Le Maire  
Jean-Pierre RATILLON